

PROJET RÈGLEMENT
NUMÉRO 2024-415

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION
DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES DU PARC DARONTAL,
ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT
PAS 1 300 000 \$

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés sur les lots 2 279 752 et 6 400 944, du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
 2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 300 000 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 300 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.
- Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
 6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

ANNEXE 1



Projet : P-21-AM-24
Titre : Réfection des infrastructures du parc Darontal

Estimation des coûts

Estimation préliminaire des coûts des travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal

Rues Parc Darontal

Plans D-2023-33

Nature des travaux

Montant
avant taxes

Réfection des services municipaux du parc Darontal

Généralités	166 465 \$
Conduite d'eau potable	253 600 \$
Conduite d'égout sanitaire	136 000 \$
Conduite d'égout pluvial	195 000 \$
Travaux divers et voirie	267 250 \$
Contingences (10 %)	101 832 \$

Sous-total des travaux	1 120 147 \$
TVQ 4,9875%	55 867 \$
Total des travaux	1 176 014 \$


Frais administratifs


Frais d'ingénierie	7,000%	82 321 \$
Frais de laboratoire	2,200%	25 872 \$
Arpentage	0,842%	9 903 \$

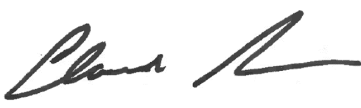
Sous-total des frais administratifs	118 096 \$
TVQ 4,9875%	5 890 \$
Total des frais administratifs	123 986 \$

Payable 100 % fonds général

GRAND TOTAL DU PROJET 1 300 000 \$

Préparé par : 
Olivier Houle, ing.
Chargé de projet
Direction du génie
21 février 2024
Date

Vérfié par : 
Stefanie Papineau, ing. M. Ing.
Chef de service
Direction du génie
21 février 2024
Date

Approuvé par : 
Claude Poirier, ing. M. Ing.
Directeur
Direction du génie
21 février 2024
Date



Boucherville

Direction du génie

Contrat : P-21-AM-24

Titre : Réfection des infrastructures du parc Darontal

ESTIMATION DES COÛTS (montants avant taxes)

Estimation préliminaire des coûts des travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal

Nature des travaux	Qté	Unité	Prix unitaire	Total (avant taxes)
Généralités				
Frais généraux	1	global	100 000,00 \$	100 000,00 \$
Circulation, sécurité, signalisation et organisation du chantier	1	global	8 000,00 \$	8 000,00 \$
Surveillance environnementale et traçabilité des sols contaminés (Traces Québec)	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Frais Traces Québec	500	t.m.	2,13 \$	1 065,00 \$
Signaleur de chantier	100	hre	49,00 \$	4 900,00 \$
Émondage et abattage des arbres en conflit avec les travaux	1	global	16 000,00 \$	16 000,00 \$
Alimentation temporaire	150	m	100,00 \$	15 000,00 \$
Puits d'exploration	4	unité	2 000,00 \$	8 000,00 \$
Support Poteau Hydro-Québec	5	unité	700,00 \$	3 500,00 \$
			Total - Généralités	166 465,00 \$
Conduite d'eau potable				
Conduite d'eau potable de 150 mm de diamètre	200	m	900,00 \$	180 000,00 \$
Vannes 150 mm	1	unité	4 000,00 \$	4 000,00 \$
Raccordement au réseau existant	2	unité	5 000,00 \$	10 000,00 \$
Borne d'incendie complète incluant la vanne de 150 mm et le raccordement à la conduite principale ø150 mm	1	unité	15 500,00 \$	15 500,00 \$
Reconstruction branchement d'eau potable ø20 mm	15	unité	2 500,00 \$	37 500,00 \$
Enlèvement et disposition du réseau (vannes et BF)	160	m	30,00 \$	4 800,00 \$
Essai, nettoyage et désinfection	180	m	10,00 \$	1 800,00 \$
			Total - Conduite d'eau potable	253 600,00 \$
Égout sanitaire				
Regard sanitaire M-1200	4	unité	5 000,00 \$	20 000,00 \$
Conduite sanitaire de 300 mm de diamètre	150	m	500,00 \$	75 000,00 \$
Raccordement au réseau existant	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Enlèvement et disposition du réseau (conduite et regards)	160	m	25,00 \$	4 000,00 \$
Branchement sanitaire PVC, DR-28 vert, ø150 mm	15	unité	2 000,00 \$	30 000,00 \$
Nettoyage, essai et inspection télévisée (provisoire et finale)	150	m	20,00 \$	3 000,00 \$
Essai d'étanchéité regard	2	unité	500,00 \$	1 000,00 \$
			Total - Égout sanitaire	136 000,00 \$
Égout pluvial				
Regard pluvial M-1200	4	unité	5 000,00 \$	20 000,00 \$
Conduite pluviale de 300 mm de diamètre	150	m	800,00 \$	120 000,00 \$
Isolant rigide	200	m ²	70,00 \$	14 000,00 \$
Raccordement au réseau existant	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Enlèvement et disposition du réseau (conduite, regards et puisards)	160	m	25,00 \$	4 000,00 \$
Construction de branchement pluvial PVC, DR-28 blanc, ø150 mm	15	unité	2 000,00 \$	30 000,00 \$
Essai d'étanchéité regard	2	unité	500,00 \$	1 000,00 \$
Nettoyage, essai et inspection télévisée (provisoire et finale)	150	m	20,00 \$	3 000,00 \$
			Total - Égout pluvial	195 000,00 \$



Direction du génie

Contrat : P-21-AM-24

Titre : Réfection des infrastructures du parc Darontal

ESTIMATION DES COÛTS (montants avant taxes)

Estimation préliminaire des coûts des travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal

Nature des travaux	Qté	Unité	Prix unitaire	Total (avant taxes)
Travaux divers et voirie				
Élimination des sols contaminés de types B-C (provision)	100	t.m.	85,00 \$	8 500,00 \$
Mise en forme de l'infrastructure	100	m ²	100,00 \$	10 000,00 \$
Géotextile	100	m ²	10,00 \$	1 000,00 \$
Fondation inférieure en pierre concassée MG-56, 450 mm	100	m ²	80,00 \$	8 000,00 \$
Fondation supérieure en pierre concassée MG-20, 250 mm	100	m ²	75,00 \$	7 500,00 \$
Enrobé bitumineux ESG-14, 70 mm	100	m ²	80,00 \$	8 000,00 \$
Enrobé bitumineux ESG-10, 50 mm	100	m ²	90,00 \$	9 000,00 \$
Trottoir à enlever	20	m	100,00 \$	2 000,00 \$
Trottoir de béton 1,5 m	20	m	300,00 \$	6 000,00 \$
Trottoir de béton 1,8 m	160	m	350,00 \$	56 000,00 \$
Gazon en plaques	2 200	m ²	30,00 \$	66 000,00 \$
Muret de pierre à enlever et refaire (provision)	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Sentier pavage à disposer	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Piscine à démolir et à disposer	1	global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
Cabanon à déplacer	15	unité	600,00 \$	9 000,00 \$
Clôture à disposer	250	m	25,00 \$	6 250,00 \$
Nouvelle clôture en maille	250	m	80,00 \$	20 000,00 \$
Total - Travaux divers et voirie				267 250,00 \$
GRAND TOTAL				1 018 315,00 \$

Préparé par :

Olivier Houle
Changé de projet, Direction du génie

21 février 2024

Date

Vérfié par :

Stefanie Papineau, ing. M. Ing.
Chef de service, Direction du génie

21 février 2024

Date

Approuvé par :

Claude Poirier, ing. M. Ing.
Directeur, Direction du génie

21 février 2024

Date